

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE5^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 27 septembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/455

**Suppression
de la mini station d'épuration de Caduc
et raccordement sur le réseau collectif
des eaux usées situé à Pointe-d'Or (Les Abymes)
– Demande de subvention**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 21 septembre 2017.

Présents : 29		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6
Vice-Présidents : M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) <i>Procuration à Mme Suzelle SEVILLE</i> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Eric JALTON</i>
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Josiane GATIBELZA <i>Procuration à M. Jean-Charles SAGET</i>
Autres Conseillers Communautaires : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. José GUIOLET <i>Procuration à Mme Juliana FENGAROL</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS</i>

Excusés non représentés : 7
Vice-Président : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Georges BERGINA Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 8
Vice-Présidents : MM. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2224-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux de Guadeloupe 2016-2021;
- VU le Schéma départemental mixte eau et assainissement;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.06.04/432 du Conseil Communautaire du 21 juin 2017 portant Budget supplémentaire 2017 Budget annexe Assainissement 2017;

Considérant le rapport du Président;

Considérant l'accord de principe de l'Onema notifié par lettre du 15 décembre 2016;

Considérant l'avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 11 septembre 2017;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « *Suppression de la mini-station d'épuration de Caduc et raccordement sur le réseau collectif des eaux usées situés à Pointe-d'Or (Les Abymes)* » selon la répartition suivante :

Partenaires	Pourcentage	Montant
AFB (Onema)	25,16%	93 750€
FEDER	54,84%	204 284€
CAP Excellence	20,00%	74 508€
Coût total de l'opération HT	100%	372 542 €

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, de l'AFB et de l'Office de l'Eau pour la réalisation de l'opération « *Suppression de la mini STEP de Caduc Les Abymes* ».

ARTICLE 3- Que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront imputées au budget supplémentaire Assainissement - Section investissement : N° d'ordre 116 - N° d'opération 208 pour la « *Suppression de la mini-STEP de Caduc et raccordement sur le réseau collectif des eaux usées situés à Pointe-d'Or (Les Abymes)* ».

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 09 OCT. 2017



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉ LE

09 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE